

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, le 28 août 2015, à 13 h.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M^{me} Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec (*à compter du point 4COM)3 - Union des municipalités du Québec – Cotisation annuelle 2015*)
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Robert Miller, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

Est absent :

- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

Sont également présents :

- M^{me} Marie-Josée Couture, la secrétaire corporative de la CMQ
- M. Marc Rondeau, directeur général et trésorier de la CMQ

Ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2015-79

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retirer le point

- ✓ Retirer le point 4COM) 1 – Semaine québécoise de réduction des déchets
- ✓ Retirer le point 4COM) 2 – Aide financière pour une conférence dans le cadre de la Semaine des transports collectifs et actifs 2015
- ✓ Reporter le point 4GISL) 1 – TCRQ – Institut du Nouveau Monde
- ✓ Ajouter à divers le point « Dossier de l'eau »

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 juillet 2015

Résolution n° E-2015-80

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité

Contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants

Résolution n° E-2015-81

- Accepter les conditions de renouvellement de l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants de la Communauté métropolitaine de Québec soumise par AIG pour une période de douze mois à compter du 1^{er} septembre 2015, au coût de 21 750 \$ plus taxe, pour une couverture de 5 M\$ comprenant une franchise de 25 000 \$;
- Autoriser le trésorier à signer tous les documents afférents à la conclusion du présent contrat.

Référence : Rapport décisionnel du 20 août 2015
Certificat trésorerie : CT-2015-19
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Politique de placement – Rendement des placements

Résolution n° E-2015-82

- Prendre acte du rapport d'analyse daté du 11 août 2015 portant sur l'analyse de la répartition et du rendement des placements de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 août 2015
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Union des municipalités du Québec – Cotisation annuelle 2015

Résolution n° E-2015-83

- Renouveler la cotisation annuelle de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à l'Union des municipalités (UMQ) du Québec pour l'année 2015 et assumer les frais relatifs à cette cotisation.

Référence : Rapport décisionnel du 20 août 2015
Responsable : Communications et planification

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 2015-06-01 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement n° 100-00 ainsi que ses amendements

Résolution n° E-2015-84

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :

PROCÈS-VERBAL

- 3 -

- Que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est d'avis que le projet de règlement n° 2015-06-01 adopté par la MRC de Bellechasse concernant l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de La Durantaye est sans impact sur le territoire métropolitain;
- Que le présent avis vaudra à l'égard du règlement final dans la mesure où il s'avèrera identique au projet de règlement n° 2015-06-01.
- Transmettre au MAMOT copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 20 août 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT sur le règlement n° 357 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la Ville de Donnacona

Résolution n° E-2015-85

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que l'entrée en vigueur du règlement n°357 adopté par la MRC de Portneuf aura pour effet de générer du navettage additionnel vers le territoire métropolitain;
- Transmettre au MAMOT copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 20 août 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Trame verte et bleue métropolitaine - Plan d'ensemble du parcours des monts et collines - Octroi d'un contrat

Résolution n° E-2015-86

- Accorder au Groupe DDM le contrat relatif à la réalisation du plan d'ensemble du parcours des monts et collines pour un montant de 74 532,55 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec le document de soumission et la recommandation du comité de sélection. Le coordonnateur à l'aménagement du territoire sera responsable de ce contrat.

Référence : Rapport décisionnel du 20 août 2015

Certificat trésorerie : CT-2015-20

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 4 -

Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion sur le territoire de la Ville de Lévis dans le secteur Saint-Nicolas (golf Stastny) – Dossier n° 409899

Les membres présents conviennent de ne pas émettre d'avis à ce stade-ci, ils attendront l'orientation préliminaire de la CPTAQ.

Régime législatif canadien proposé pour les mesures d'atténuation des dangers associés aux épaves

Le gouvernement du Canada s'apprête à adopter un nouveau régime qui vise à mieux gérer les dangers liés aux épaves. Ce nouveau régime s'appliquera à un plus grand nombre de navires, sur un territoire plus grand, et offrira une meilleure couverture quant aux exigences financières devant être fournies par les armateurs, tant canadiens qu'étrangers.

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) abordent avec justesse les préoccupations municipales en lien avec ce sujet, c'est-à-dire qu'elles se concentrent sur les impacts sociaux et économiques plutôt que sur les aspects techniques qui relèvent davantage de l'Administration portuaire de Québec (APQ), dans le cas de notre région, et des divers ministères fédéraux concernés.

Les membres présents conviennent qu'il ne sera pas indispensable de soumettre nos propres commentaires dans le cadre de la présente consultation.

Renouvellement de l'entente pour la réalisation par Mobili-T de plans de gestion des déplacements en entreprise dans la région métropolitaine de Québec

Résolution n° E-2015-87

- Autoriser le directeur général de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à renouveler pour une période allant du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2016 ou jusqu'à épuisement des crédits alloués, l'entente portant sur la réalisation par Mobili-T de plans de gestion des déplacements en entreprise dans la région métropolitaine de Québec selon les nouvelles modalités.
- Octroyer à Mobili-T un montant maximum de 5 000 \$ pour la production d'outils de communication afin d'assurer la promotion de l'entente auprès des employeurs admissibles à l'aide financière de la CMQ
- Autoriser le directeur général de la CMQ et son secrétaire à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 août 2015
Certificat trésorerie : CT-2015-21
Responsable : Transport et mobilité durable

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 5 -

Plan d'affaires - État de situation et recommandations concernant les services, la structure organisationnelle et le financement des autorités organisatrices de transports (AOT) des MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans – Octroi de contrat

Résolution n° E-2015-88

- Accorder à la firme Gestrans le contrat relatif à la réalisation d'un plan d'affaires qui dressera un état de situation et les recommandations concernant les services, la structure organisationnelle et le financement des autorités organisatrices de transports de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans. La valeur du contrat proposé est de 24 961,07 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec la résolution E-2015-69 du 18 juin 2015 qui précise que le montant ne doit pas excéder 25 000 \$ taxes incluses.

Référence : Rapport décisionnel du 20 août 2015

Certificat trésorerie : CT-2015-22

Responsable : Transport et mobilité durable

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2015-89

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 20 août 2015, contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1^{er} au 30 juin 2015 (période 6);
- b) Une liste qui fait état des dépenses du 1^{er} au 31 juillet 2015 (période 7);
- c) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 30 juin 2015;
- d) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2015;
- e) Une liste qui fait état des dépenses Visa pour les mois de juin et de juillet 2015.

Référence : Bordereau de dépenses du 20 août 2015

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Divers

Les membres présents discutent du dossier de l'eau. Il serait intéressant de tenir un midi conférence sur le sujet le 7 novembre prochain. L'objectif serait d'informer les élus du territoire de la CMQ des étapes à venir dans ce dossier.

PROCÈS-VERBAL

- 6 -

Les résolutions E-2015-79 à E-2015-89, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE